

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE MEURTHE ET MOSELLE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Meurthe et Moselle est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

2490 dossiers ont été déposés en 2017 auprès de la commission de surendettement. Par rapport à 2016, le nombre est en baisse de 7,98% tendance que l'on retrouve au plan régional (-10,65%) et national (-6,69%)
La part des redépôts (54%), en hausse de 7 points par rapport à l'année précédente, se situe à un niveau élevé, supérieur à la tendance régionale et nationale (47%). Les redépôts s'expliquent en partie par des changements dans la situation personnelle ou professionnelle (séparation, perte d'emploi, retraite..) des personnes surendettées. Dans 16% des cas les redépôts interviennent au terme d'une suspension d'exigibilité des créances.

Recevabilité et orientation

L'activité de la commission au cours de l'année 2017 a été caractérisée par 2479 dossiers soumis pour examen de recevabilité soit une baisse de -8,19% à mettre en rapport avec la baisse des dépôts.

Le nombre de dossiers irrecevables est en net recul -11,98% (-10,78% au niveau régional et -8,05% au niveau national).

Les dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel représentent 42,52% des dossiers traités contre 37,72% au niveau régional et 36,90% au niveau national. Plus d'un dossier sur deux (53%) sont caractérisés par une absence de capacité de remboursement.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Les plans conventionnels (présence d'un bien immobilier ou règlement de la totalité des dettes) représentent 10,24% des dossiers traités. Les mesures recommandées ou imposées représentent 19,82% des dossiers traités (en deçà des références régionale 22,47% et nationale 23,44%).

Les recommandations d'effacement de dettes et les mesures imposées ou recommandées restent les issues prédominantes.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Conformément à l'objectif du législateur la commission de surendettement a favorisé la mise en place de solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes s'élève à 87,08% légèrement supérieur aux références régionale (85,4%) et nationale (85,75%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Réunion avec les tribunaux de Nancy et Lunéville. La réunion annuelle n'a pu se tenir en raison de l'indisponibilité des magistrats pendant la période d'élection.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	12 221	Présentation de la procédure de surendettement, du droit au compte et du site mes questions d'argent
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	2 20	Présentation de la procédure de surendettement, du droit au compte et du site mes questions d'argent
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 18	Présentation de la procédure de surendettement, du droit au compte et du site mes questions d'argent
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 70	Présentation de la procédure de surendettement et du droit au compte au CFPB (étudiants)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des rencontres avec les tribunaux visait à présenter les évolutions législatives, le rapport d'activité, l'enquête typologique. Les échanges ont également porté sur les problèmes rencontrés dans le cadre du traitement des dossiers de surendettement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

La commission et le correspondant CCAPEX ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Dans le cadre de la loi ALUR, le secrétariat de la commission transmet, chaque mois, au correspondant CCAPEX la liste des dossiers déclarés recevables comportant des dettes locatives.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Les stages organisés auprès des organismes sociaux ont permis de former 259 travailleurs sociaux. L'année a été caractérisée par des interventions devant des auditoires très divers (UDAF, CAF, OHS, AMLI, IES, URSSAF, Conseil Départemental, CCAS, SNCF..). Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière « Mes questions d'argent » a été présenté lors de la plupart des séances de formation.

La convention entre le PIMM'S du Grand Longwy et la Banque de France pour l'accueil, l'information et l'accompagnement de sa clientèle a été renouvelée.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

➤ La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement

Le traitement des dossiers déposés par :

- des déposants ayant une double activité salariée et indépendante (cette dernière dégageant de très faibles revenus voire aucune ressource)
- des anciens indépendants ayant bénéficié d'une liquidation judiciaire et inéligibles à la procédure compte tenu de l'existence d'une dette RSI non prise en compte dans la procédure collective

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

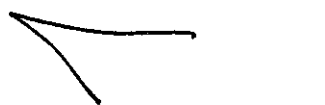
- Difficultés de compréhension des courriers adressés aux débiteurs
- Augmentation des dossiers avec un faible endettement composé essentiellement de dettes de charges courantes compte tenu de la faiblesse des revenus
- Clôture des comptes bancaires après une PRP

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Interrogations fréquentes des notaires : le secret professionnel qui leur est opposé est mal compris.
- Rejet de la PRP par les magistrats au motif que la situation n'est pas irrémédiablement compromise pour un jeune primo-déposant
- Les magistrats ont des difficultés à nommer des mandataires judiciaires dans le cadre du traitement des PRP avec LJ.

Nancy, le 8 février 2018

Le Président de la Commission


E. FREYSSELINARD

Le Secrétaire de la Commission


D. DUPONT

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	2490	2706	-7,98
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	327	369	
• dont proportion de redépôts	54%	47%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	16%	10%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	2479	2700	-8,19
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	2340	2546	-8,09
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	306	353	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	53%	54%	
Dossiers irrecevables (A)	169	192	-11,98
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	2361	2578	-8,42
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	1132	1290	-12,25
• vers une procédure de réaménagement de dettes	1229	1288	-4,58
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	1010	1264	-20,09
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	978	1219	-19,77
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	32	45	-28,89
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	1072	1285	-16,58
Plans conventionnels conclus	245	312	-21,47
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	165	201	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	32	40	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	140	171	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	66	66	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	827	973	-15,01

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	32	58	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	28	33	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	25	24	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	474	601	-21,13
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	189	220	-14,09
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	118	167	-29,34
Autres sorties (E)	23	33	-30,3
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	2392	2941	-18,67
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	12	23	-47,83
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	1479	1619	-8,65

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,82	11,33	11,07
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	42,52	37,72	36,90
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	10,24	11,33	11,19
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	14,76	12,47	12,20
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	19,82	22,47	23,44
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,85	4,68	5,21
Taux de solutions pérennes	87,08	85,40	85,75

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Grand Est

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	429832,7	11881	52288	75,46%	36178,16	86,28%	4,40
Dont Autres dettes financières	8.830,35	8684	8530	1,52%	1.257,34	49,84%	1,24
Dont Dettes financières consommation	209121,3	10580	39921	36,71%	19785,72	76,82%	3,77
Dont Dettes financières immobilières	212081,1	2179	3817	37,23%	97329,54	15,82%	1,75
Dettes de charges courantes	69575,02	11513	48357	12,22%	6.043,17	83,59%	4,20
Autres dettes	70174,60	8066	18180	12,32%	8.700,05	58,56%	2,25
Endettement global	589582,3	13773	118805	100,0%	41354,99	100,0%	8,63

Meurthe et Moselle

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	78169,88	1982	8811	73,00%	38430,71	84,70%	4,45
Dont Autres dettes financières	1.385,37	1128	1424	1,33%	1.228,16	48,21%	1,26
Dont Dettes financières consommation	33555,93	1759	6696	32,18%	19076,71	75,17%	3,81
Dont Dettes financières immobilières	41228,37	398	691	39,51%	10358,9	17,01%	1,74
Dettes de charges courantes	12220,86	1958	8386	11,71%	6.247,78	83,59%	4,29
Autres dettes	15951,50	1448	3404	15,29%	11016,23	61,88%	2,35
Endettement global	104341,8	2340	20601	100,0%	44590,52	100,0%	8,80